L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

LUNDI MATIN, 23 JUILLET.

Nouvelles d'Europe.

Nous trouvons dans les journaux du Nord les nouvelles suivantes, extraites de la malle du Persia, sous la date du 4 juillet :

VICTOIRE DES PRUSSIENS.

Les sanglants engagements que nous avons déjà rapportés ont définitivement abouti à des avantages signalés pour les Prussiens. Ceux-ci, après s'être solidement établis en Saxe et en Silésie, ont pu déborder en Bohême sans compromettre leur base d'opérations, et effectuer la jonction de leurs deux armées principales, celle du prince royal et celle du prince Frédéric Charles. En vain le maréchal Benedek a essayé de s'opposer à cette jonction; les combats qu'il a livrés dans ce but ont tous tourné à son désavantage, et il a dû se replier avec toute son armée sur la rive gauche de l'Elbe, où il a choisi de nouvelles et fortes positions.

Les journaux européens, reçus à New York, ne contiennent pas encore de détails circonstanciés sur les combats de la Bohême. Ils étaient au courant des faits par de simples dépêches télégraphiques, que nous reproduisons ci-dessous. On verra que les engagements, pour être préliminaires, n'en ont pas moins coûté une énorme effusion de sang. La lutte principale, depuis les rencontres de Nachod, Skalitz, Munchegraetz et Turnau, a eu lieu dans le petit village de Gitschin, que les Prussiens ont fini par emporter d'assaut.

Berlin, 1er juillet.

Un engagement acharné a eu lieu pour la possession de Gitschin. De l'issue du combat dépendait la jonction des deux armées de Saxe et de Silésie. Prussiens et Autrichiens se sont battus avec rage. On s'est battu sur les places, dans les rues, dans les maisons. Le carnage a été énorme. A la fin, les Autrichiens ont lâché pied, laissant un grand nombre de morts, de blessés et de prisonniers entre les mains de leurs adversaires.

Il a fallu, vers le soir, que les Prussiens emportassent littéralement la place d'assaut. La jonction de l'armée du prince royal et de celle du prince Frédéric Charles se trouve virtuellement opérée par ce succès. Le moral de l'armée prussienne est excellent.

Quartier-général prussien, 2 juillet.

Le roi de Prusse est arrivé aujourd'hui à Gitschin, où il a été reçu par le prince Frédéric Charles. Les rues montraient partout la trace de l'engagement acharné dont la ville a été le théâtre. L'ennemi s'est enfui en désordre à la faveur de la nuit. La conduite des troupes prussiennes a été excellente. Un détachement de la garde du corps a plusieurs fois repoussé les charges de la cavalerie autrichienne sans former le carré.

Le prince Frédéric Charles a transporté son quartier général au-delà de Gitschin. La jonction du premier et du second corps d'armée est complètement effectuée.

On amène constamment des prisonniers autrichiens: leur nombre dépasse déjà cinq mille. Les régiments d'Autriche, de Hanovre, de [illegible] et de Martine ont été presque entièrement annihilés: le dix-huitième bataillon de Jäger a été détruit jusqu'au dernier homme.

Vienne, 2 juillet.

La Gazette officielle du soir dit :

On a reçu la nouvelle authentique du quartier-général de l'armée du Nord, que le maréchal Benedek a jugé nécessaire, pour des raisons stratégiques, de prendre position entre Kœniggratz et Josephstadt.

Il n'a pas été fait de démonstration contre cette nouvelle position, et il n'y a pas eu de nouveau combat, ce qui prouve que les pertes prussiennes dans les derniers combats ont été considérables, et que leur armée est épuisée. L'artillerie autrichienne leur a surtout fait du mal. L'armée autrichienne et celle de Saxe sont animées du meilleur esprit et prêtes à de nouveaux combats. On attend prochainement de grands événements.

Berlin, 3 juillet.

Des nouvelles authentiques de Bohême annoncent que le maréchal Benedek a été forcé, par suite de la dissolution du corps du général de Gablenz et de la retraite des troupes saxonnes et autrichiennes, d'abandonner les opérations qu'il avait commencées près de Gitschin, et de concentrer son armée dans une position plus éloignée.

Gitschin, 3 juillet.

On évalue la perte des Autrichiens, dans la série de combats livrés depuis le 26 juin, à trente ou quarante mille hommes hors de combat.

Les Prussiens ont fait environ quinze mille prisonniers à Gitschin, à Skalitz et à Neuhod, ainsi que dans les engagements de Hunerwasser, Munchengraetz et Turnau. Le nombre des tués et des blessés est de plus de 20,000. Plusieurs bataillons ont été complètement anéantis. Le corps saxon, la brigade Kalik, le corps de Gablenz et le corps Clam-Gallas sont en dissolution, et non en état de combattre actuellement.

L'armée autrichienne s'est retirée à une forte position entre Josephstadt et Kœnigraetz, de l'autre côté de l'Elbe. Au dire de quelques officiers prisonniers, les soldats sont découragés et l'armée en voie de dissolution. La désertion des soldats italiens augmente: ils quittent en grand nombre l'armée autrichienne.

La retraite des Autrichiens a été très précipitée.

Francfort, 2 juillet.

Un régiment italien, composant une partie des forces envoyées par l'Autriche pour renforcer son contingent dans le huitième corps fédéral, est arrivé ici.

Meiningen, 2 juillet.

Il est faux que cette ville ait été occupée par le quatrième régiment d'infanterie bavaroise.

Francfort, 3 juillet.

On garde le plus grand secret sur les mouvements de l'armée fédérale.

On ne sait rien des mouvements des généraux de Manteuffel et Falkenstein.

En dehors de ces nouvelles, on signale un nouveau combat, sans importance stratégique, à Oswieczin (Galicie). La dépêche qui le mentionne est ainsi conçue :

Cracovie, 29 juin.

Les Prussiens ont attaqué de nouveau ce matin Oswieczin avec quatre bataillons d'infanterie, un régiment de lanciers et une demi-batterie. Ils ont été repoussés par les Autrichiens qui avaient deux bataillons d'infanterie, cinq escadrons de lanciers et une batterie. La lutte a été acharnée. Les Prussiens ont repassé la Vistule. Les pertes sont très graves des deux côtés.

ITALIE.

Le journal l'Italie se plaint vivement du silence du gouvernement qui, après s'être chargé du monopole des dépêches relatives à la guerre, laisse le public dans l'ignorance des faits les plus importants :

"Nous devons dire franchement que le public trouve que les dépêches télégraphiques de l'arbiter sont trop rares, et qu'elles ne sont pas rédigées avec une clarté suffisante.

L'émotion subite qui s'est manifestée hier à Florence quand s'est répandue, on ne sait comment, la nouvelle malheureusement fausse de la prise de Peschiera, démontre avec quelle fiévreuse anxiété la population suit toutes les péripéties de cette campagne.

On a vu en un quart d'heure toutes les maisons pavoisées avant que personne ait pu savoir d'où provenait cette nouvelle, à laquelle on croyait, parce qu'elle répondait aux vœux de tout le monde.

L'autorité s'est réservé le monopole des dépêches militaires. Nous n'avons rien à dire à cela. Mais elle s'est imposé là le devoir de satisfaire à la curiosité du public, curiosité légitime et patriotique s'il en fut jamais. A l'heure où nous écrivons, on ne sait rien de ce qui s'est passé hier."

On a en effet fort peu de nouvelles des bords du Mincio. Voici les seules dépêches qui aient été publiées :

Peschiera, 1er juillet.

La cavalerie autrichienne a fait une reconnaissance de Goito à Chiese. Elle a refoulé les avant-postes italiens et fait plusieurs prisonniers. Deux canonnières autrichiennes, sous les ordres du capitaine Manfroni, ont canonné le campement des volontaires sur les bords du lac de Garde et les ont dispersés en leur infligeant quelques pertes.

Quartier général de l'armée italienne, 30 juin.

Rien d'important n'est arrivé. Les patrouilles ennemies font de fréquentes reconnaissances sur la rive droite du Mincio. Elles sont surveillées par des patrouilles de cavalerie italienne. Quatre escadrons de hussards autrichiens se sont avancés sur le territoire italien, sur la rive droite du Mincio. Ils ont été rencontrés par le troisième escadron des lanciers de Foggia, et forcés de se replier sur Goito et Rivalta. Les Autrichiens ont eu plusieurs tués, dont un officier, et quelques prisonniers. Parmi les blessés du côté italien se trouvent un capitaine et un lieutenant.

Torre Malaberti, 1er juillet.

Les cavaleries italienne et autrichienne continuent à pousser des reconnaissances. Pas de vif engagement depuis celui d'hier, dans lequel les lanciers de Foggia ont fait 40 Autrichiens prisonniers.

Le moral de l'armée est meilleur que jamais. Le quartier-général est à Torre Malaberti.

Les divisions qui ont le plus souffert à la bataille de Custozza ne sont nullement découragées et expriment leur désir d'être placées en avant à la première bataille avec les Autrichiens.

L'archiduc Albert, qui commande l'armée autrichienne, est fils du célèbre archiduc Charles et de la princesse Henriette de Nassau Weilbourg. L'archiduc Frédéric-Albert se trouve donc être le frère de l'ex-reine douairière des Deux Siciles. Entré au service dès ses plus jeunes années, il montra le goût le plus marqué et les dispositions les plus actives pour l'état militaire. Général de cavalerie en 1848, il prit part en cette qualité à la guerre d'Italie et se trouvait à Novare à la tête d'une division. Nommé plus tard commandant du 3me corps d'armée, il fut investi du gouvernement général de la Hongrie, où il se fit estimer par sa modération. Durant la guerre de 1859, il fut chargé d'une mission en Prusse et n'eut point ainsi de part active dans les opérations militaires. Après la paix de Villafranca, il exerça pendant quelque temps en Vénétie, durant une absence du maréchal Benedek, ce commandement général dont il vient aujourd'hui de reprendre possession.

L'archiduc a lancé à ses troupes l'ordre du jour suivant :

"Soldats! le moment attendu depuis longtemps est enfin arrivé, la guerre commence.

"De nouveau le voisin allonge le bras, afin de se saisir du beau fleuron de la couronne de notre monarque, confié à votre garde.

"L'honneur de l'armée, l'honneur de chacun de nous en particulier est engagé à conserver ce gage. Je ne saurais vous donner de preuve plus éclatante de ma confiance qu'en vous disant franchement que l'ennemi a opéré d'énormes armements et qu'il nous est de beaucoup supérieur en nombre.

"La tâche qui nous incombe est donc difficile, mais elle est digne de vous !

"Dieu aidant, nous allons, encore cette fois, remplir notre devoir avec une infatigable persévérance et avec cette ténacité qui est l'héritage de l'Autrichien et qui n'a jamais douté d'elle-même ; c'est de notre côté que se trouve le droit sacré qui doit toujours finir par triompher !

"Quoi qu'il puisse arriver, rien ne ralentira votre courage ardent, rien n'ébranlera votre ferme confiance dans la victoire finale.

"Aveuglés par de faciles succès qu'il a obtenus ailleurs par son alliance avec la trahison, la félonie et la corruption, notre adversaire ne connaît plus de bornes à son arrogance et à sa rapacité. Il rêve pouvoir arborer ses drapeaux sur le Brenner et sur les hauteurs du Karst. Mais, cette fois, il s'agit d'une lutte ouverte avec une puissance qui sent qu'il va maintenant de son existence, et qui est résolue à vaincre ou à tomber glorieusement s'il le faut.

"Puissiez-vous de nouveau rappeler à l'ennemi combien de fois il a fui devant vous !

"En avant donc, soldats! Les regards pleins d'attente de l'empereur et de la patrie, les regards pleins de la plus ardente sympathie de vos mères, de vos femmes et de vos frères sont dirigés sur vous. En avant donc, au combat! au nom de Dieu et avec le cri retentissant: Vive l'empereur!

FRANCE.

Le corps législatif s'est séparé, sans qu'aucune communication lui ait été faite sur la politique que se propose de suivre le gouvernement impérial. L'opinion générale est que la France interviendra dans le conflit actuel.

En Belgique, on est fort anxieux quant aux déterminations de la France. Les Belges sentent que la dernière heure a peut-être sonné pour l'esprit de clocher qui anime quelques-uns d'entre eux, et qu'un grand changement est, sinon inévitable, du moins fort possible.

On lit dans le Moniteur du soir :

"La guerre actuelle ne touche point seulement à des intérêts politiques de premier ordre ; partageant en deux camps hostiles les Etats qui forment le Zollverein, elle jette une profonde perturbation dans le mouvement intérieur du commerce germanique, et cette crise si regrettable doit nécessairement s'étendre aux relations de l'Allemagne, puisque la Prusse a conclu, au nom de l'association douanière, des traités de commerce avec la plupart des puissances européennes. Le gouvernement de l'empereur s'est occupé de cette situation, en recherchant les moyens de sauvegarder, dans les limites du possible, les intérêts que notre industrie s'est créés sur les marchés allemands, à la faveur du traité de 1862.

"D'après les informations qui nous parviennent, la plupart des cabinets germaniques signataires de cet acte se seraient montrés animés du même sentiment de sollicitude, et quelques-uns d'entre eux auraient même déjà notifié leur intention de continuer, en ce qui les concerne, d'appliquer à nos importations le régime qu'il a consacré. Une question que l'on n'avait pu prévoir reste néanmoins à résoudre: Quel traitement sera réservé aux marchandises françaises qui traverseront le territoire d'un des Etats en conflit à la destination de l'autre ? Nous avons lieu de penser que, sur ce point encore, notre commerce obtiendra satisfaction. Ainsi, les marchandises que le droit international ne range point dans la contrebande de guerre pourraient librement passer d'un pays belligérant dans l'autre et conserver le bénéfice du tarif conventionnel, à la condition d'être accompagnées de certificats constatant leur origine."

"La transformation de notre marine militaire fait un grand pas. Douze nouveaux bâtiments cuirassés ont été mis sur le chantier. La construction de ces bâtiments est déjà assez avancée pour qu'on songe à travailler à leurs machines et à leurs cuirasses.

Les machines, d'une force nominative de 1,000 chevaux vapeur, seront commandées, les unes au Creuzot, les autres aux ateliers de MM. Mazeline, au Hâvre ; quelques-unes à Indret ou à l'établissement des forges et chantiers.

"Cette division du travail est nécessaire, dit la Patrie, pour une construction suffisamment rapide de l'ensemble. Mais pour peu que l'on sache ce qu'est une machine à vapeur de 1,000 chevaux, on comprendra facilement aussi que la livraison dont il s'agit ne sera pas faite aux ports avant dix-huit mois ou deux ans peut-être.

"Cette simple observation, on le sent, suffit pour démontrer que les circonstances actuelles et les éventualités de guerre au milieu desquelles se trouve aujourd'hui l'Europe n'entrent pour rien dans ces projets, à l'étude ou en cours d'exécution. Ils ne sont, comme nous l'avons déjà dit, ni plus ni moins que l'application normale des règles permanentes sur l'entretien et la transformation de la flotte.

"Il est sans doute superflu d'ajouter que les types et modèles de machines adoptés réunissent tous les avantages et tous les perfectionnements de la mécanique maritime contemporaine. Les ateliers français, à cet égard, sont au moins à la hauteur des ateliers de l'étranger"

ALLEMAGNE.

Une nouvelle sécession de la confédération germanique. Le grand duc de Saxe Weimar, d'accord en cela avec ses chambres, a déclaré qu'il ne regardait plus la diète comme le pouvoir législatif d'Allemagne, et qu'il retirait, en conséquence, son représentant de Francfort.

A l'heure qu'il est, la diète germanique n'a plus que trois quarts de voix de majorité. Ont retiré ou vont retirer leurs ambassadeurs :

Prusse	1 voix.
Luxembourg, Limbourg	1
Maisons saxonnes (Meiningen excepté)	3[1/4]
Brunswick	1[1/2]
Les deux Mecklembourg	1
Oldenbourg	1
16e Curie (excepté Liechtenstein et Reuss ligne aînée)	7[1/10]
Villes libres (excepté Francfort)	3[1/4]

En tout: 7 voix 1[1/4]. Le Holstein n'étant pas représenté, la diète compte 16 voix. Il ne reste donc à la diète que 8 voix 3[1/4] sur 16, soit une majorité de 3[1/4].

L'électeur de Hesse, prisonnier, vient d'adresser à "son peuple" la proclamation suivante :

"A mon peuple fidèle !

"Sur le point d'être conduit prisonnier de guerre à l'étranger, j'éprouve, comme père du pays, le besoin d'adresser encore cet adieu à mes fidèles sujets.

"Puisse le Dieu tout-puissant prendre mon peuple sous sa protection paternelle, et faire tourner la calamité qui est venue frapper mes sujets, moi-même et ma maison, à la purification et à la paix de moi-même et de mon peuple !

"Obligé de quitter maintenant le pays de mes pères, j'adresse à tous les employés et fonctionnaires dans les provinces en ce moment occupées, l'invitation de continuer, sur la base du serment prêté à leur entrée en service, et sous réserve de la fidélité qu'ils doivent me conserver comme sujets, les fonctions répondant à leur position officielle, ce qui, en toutes circonstances sera la meilleure manière de se mettre d'accord avec le véritable droit fédéral et de prévenir en même temps tous les scrupules de conscience.

"Que Dieu nous accorde bientôt de meilleurs jours !

"Donné à Wilhelmshœhe, le 23 juin 1866.

"Signé : FRÉDÉRIC GUILLAUME."

ESPAGNE.

Voici en quels termes le maréchal O'Donnell a présenté devant la chambre des députés de Madrid la demande faite par le gouvernement de la reine, de pouvoir suspendre, en cas de besoin, dans toute la monarchie ou dans une partie de la monarchie seulement, les garanties de liberté individuelle données par la constitution.

Le gouvernement s'est engagé en même temps à rendre compte aux cortes, dans la prochaine législature, de l'usage qu'il aura fait de cette autorisation.

"Je prie messieurs les députés, au nom de la reine et de la patrie, d'oublier nos petits dissentiments; unissons-nous pour tenir tête à la révolution sociale, sauvons la patrie, c'est là notre devoir suprême.

"Le gouvernement croit nécessaire de suspendre les garanties constitutionnelles, et il vient demander l'autorisation aux représentants du pays. Dans notre conscience, à tous, est gravée la pensée qu'après ce qui est arrivé, il est impossible de laisser la société sans protection.

"Je veux la liberté, oui; mais pour qu'il y ait liberté, il faut qu'il y ait société, et pour cela, il est indispensable de mettre un terme à l'anarchie produite par les passions effrénées et destructives qui se sont malheureusement emparées de nous.

"Après avoir obtenu ce résultat, nous reviendrons au tranquille exercice de la liberté et de ce régime représentatif qui sont les légitimes conquêtes de la civilisation, mais, avant tout, comme je l'ai dit : sauvons la société."

Des explications analogues ont été fournies au sénat par le maréchal O'Donnell.

Les agitations politiques, les révoltes aboutissent — en Espagne comme partout — à une perte des libertés publiques. C'est là un des plus grands enseignements de notre siècle. Seulement, ceux qui ont la responsabilité du pouvoir ne doivent pas oublier qu'il vaut mieux détruire les causes de troubles que réprimer les troubles eux-mêmes, et qu'il y a presque toujours dans les mouvements populaires quelque chose qui accuse la politique des hommes d'Etat.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ,

Souvenirs d'un Page de M. de Vendôme,

PAR

PAUL FEVAL.

XVIII

OU MADAME ELIANE RESSUSCITE UN MORT.

Ce n'était pas de ce côté que Renaud de Saint-Venant attendait le danger. Certes, la vue de Guezevern ressuscité lui aurait causé une bien autre épouvante, mais néanmoins ses rêves amoureux s'envolèrent comme si on l'eût inondé d'eau froide. Il eut peur et resta immobile parce qu'il connaissait Eliane. Il savait que cette frêle enveloppe cachait une vaillance virile.

Il essaya de parlementer, c'est-à-dire de tromper.

— Noble dame, balbutia-t-il, ayez pitié de moi; la folie d'amour m'a entraîné.... je suis à votre merci!

— Silence! l'interrompit Eliane. Où est Pol de Guezevern, mon mari ?

Renaud hésita, puis il répondit, espérant profiter peut-être du coup que cette nouvelle allait porter à la jeune femme.

— Pol de Guezevern est mort.

Eliane fut frappée, en effet, frappée violemment. Elle [illegible] pas de [illegible] obligée de saisir le rideau [illegible] à la renverse.

Mais [illegible] mettre sur ses pieds, elle [illegible] qui glaça le sang dans ses veines [illegible].

— A genoux [illegible] e !

Les genoux [illegible] rent malgré lui.

— Je [illegible] dame, s'écria-t-il, je prie Dieu [illegible] éclaire et vous laisse voir la vérité, puisque mon sort est entre vos mains. Eussé-je des armes, comme me serait-il possible de me défendre contre vous ! J'ai péché, je m'en repens amèrement ; mais, à cette heure qui peut être la dernière de ma vie mortelle, je jure que je n'ai rien fait contre mon ami et compère Pol de Guezevern ; que je sois foudroyé à l'instant même si je mens !....

— Tu dois mentir ! murmura Eliane entre ses dents serrées. Tu ne l'as pas frappé, tu n'aurais pas osé ; mais il y a des paroles qui tuent comme le poison. Tu as parlé, il a voulu mourir.

Elle leva l'épée ; mais elle était femme : l'idée du sang lui fit horreur.

Renaud vit cela, et, loin de triompher ostensiblement, il s'humilia davantage.

— Le ciel m'est témoin, madame, dit-il encore, que je n'aurais point murmuré en recevant le châtiment de votre main. Je vous vous ai offensé grièvement, et j'ai mérité les plus cruels supplices.

Mais, en dehors de cet instant de démence, où le transport de mon grand et malheureux amour a envahi mon cerveau comme une ivresse, n'ai-je pas toujours été le fidèle compagnon de votre époux, l'ami dévoué de votre maison ! Je suis le parrain de votre fils unique, madame. Et qui sait si, en m'arrachant la vie, vous n'allez point priver Renaud, mon filleul, d'un tendre tuteur et d'un second père.

— Silence! ordonna pour la seconde fois Eliane.

Puis elle ajouta, en jetant loin d'elle l'épée :

— Je sais bien que je me repentirai de n'avoir point eu la force de vous punir.

Renaud se traîna jusqu'à elle en rampant sur ses genoux, et baisa dévotement le bas de sa robe !

Eliane le repoussa du pied, et lui dit :

— Rallumez la lampe.

Il obéit aussitôt.

La lumière, en frappant le visage d'Eliane, éclaira une si mortelle pâleur que Renaud resta stupéfait. On eut dit une belle statue de marbre.

— Est-ce ce soir !.... prononça-t-elle à voix basse.

— C'est ce soir, répliqua Renaud.

— C'était lui, murmura Eliane.

Elle songeait à ce bruit lugubre, le bruit du corps tombant à l'eau.

Elle ne se demandait plus pourquoi cette main de fer lui avait étreint le cœur.

— Il avait joué ! demanda-t-elle encore.

— Bien malgré moi, répondit Renaud. Je fais le jeu comme la peste, ma noble dame : j'ai vu tant de malheurs !..... Mais en arrivant à Paris, maître Pol était comme un cheval échappé.....

— Ne dites rien contre M. le comte de Pardaillan ! commanda sévèrement Eliane.

— Que Dieu et les saints m'en préservent ! Depuis que j'ai l'âge de raison, je n'ai point connu une meilleure âme.....

Il s'arrêta parce que Eliane le regardait en face.

—C'est contre M. le baron de Gondrin-Montespan qu'il a joué et perdu ! interrogea-t-elle.

Renaud balbutia une réponse équivoque.

— Je sais que vous êtes aux gages de M. le baron, ajouta froidement Eliane. Je viens d'un lieu où l'on vous connaissait bien tous les deux.

— Que je sois puni éternellement !.... commença Renaud.

Elle l'interrompit d'un geste impérieux.

Renaud se tut ; mais, pour la première fois, il s'agit de colère.

Eliane s'assit.

— Dites-moi ce que vous savez, fit-elle.

—Noble dame, répartit Renaud, n'ayant point réussi à retenir mon ami infortuné....

— Je suis comtesse, dit-elle, donnez-moi le titre qui m'appartient....

— Si mes vœux étaient exaucés, vous seriez reine ! déclama Saint-Venant.... Donc, noble comtesse, n'ayant pu empêcher mon malheureux ami de se rendre à cette maison infâme, je ne lui épargnai point les reproches, ce qui le porta à se cacher de moi. Nous nous séparâmes froidement, hier au soir, et c'est seulement lorsqu'il a pris la résolution d'attenter à ses jours qu'il s'est souvenu du compagnon de son enfance pour lui confier ses dernières volontés.... Il vint à mon auberge, aujourd'hui, car j'avais pris une chambre à l'hôtellerie pour lui céder mon propre logis.... Il vint chez moi vers les cinq heures de relevée, et il était si changé que j'eus peine à le reconnaître.

Il me dit: Renaud, mon meilleur camarade, mon seul ami, j'aurais bien dû suivre tes conseils. J'ai manqué à mon devoir et il faut que je quitte la France où il n'est plus pour moi d'honneur et de sûreté.. Voici deux plis: l'un pour madame Eliane, ma femme, l'autre pour M. de Vendôme, mon seigneur. Me promets-tu de n'en point prendre connaissance avant neuf heures de nuit ?

— Où sont ces plis ? demanda Eliane.

Renaud les tira de la poche de son pourpoint.

— Ils n'étaient point scellés ! fit la jeune femme avec défiance.

— Madame la comtesse, répliqua Saint-Venant, vous connaissiez mieux que moi encore ce noble, ce généreux cœur. Il ne pouvait se confier à demi. Ses lettres n'étaient point scellées.... et j'ajoute que si la pensée m'est venue.... mais comment vous faire comprendre que j'ai puisé dans les paroles mêmes de mon ami mourant, le désir, l'espoir d'être le protecteur de sa veuve et le défenseur de son fils ?

— Je défendrai mon fils, prononça fièrement Eliane, et je n'ai pas besoin d'être protégée.

En même temps, elle prit les deux lettres écrites par Guezevern et porta celle qui lui était adressée à ses lèvres.

Puis elle lut.

Pendant qu'elle lisait, Renaud de Saint-Venant réfléchissait.

Le danger était passé. Eliane avait jeté son épée.

Et pourtant quelque chose disait à Renaud de Saint-Venant qu'il n'était pas temps encore de relever la tête.

Quand Eliane eut achevé sa lecture, elle demeura pensive si longtemps que Renaud reprit le premier la parole.

— Madame la comtesse, dit-il, ne demandez-vous point conseil au plus humble, au plus dévoué de vos serviteurs ?

— Dieu m'avait donné un maître, répliqua Eliane d'un ton ferme ; maintenant, je suis seule et ne prendrai conseil que de moi.

Après un silence, elle ajouta, en laissant tomber sur Renaud son regard froid et résolu,

— Combien d'argent M. le baron de Gondrin-Montespan vous a-t-il promis pour ce que vous avez fait ?

— Madame, balbutia Renaud, je vous jure...

Elle lui ferma la bouche d'un geste méprisant, et approcha de ses lèvres le sifflet d'ivoire qui pendait à sa ceinture et qui lui servait là-bas, quand elle menait l'intendance de Vendôme, à appeler ses serviteurs.

Mais le sifflet resta muet et elle murmura.

— Personne ne viendrait ! Ici ! je suis seule!

— Vous êtes avec un homme, s'écria Renaud, qui voudrait mourir votre esclave! Commandez, j'obéirai.

Jusqu'à présent, Eliane n'avait pas versé une larme. Nous sommes tous portés à juger les autres par nous-mêmes, et Saint Venant se méprenait peut-être à cette glaciale apparence.

Mais nul homme de cœur ne s'y serait trompé. Il y avait sous cette froideur de statue une mortelle angoisse.

— Quoique vous ait promis M. le baron de Gondrin, dit-elle, je surenchéris, et je vous achète au double de son prix.

Saint-Venant pâlit, et ses sourcils se froncèrent.

En ce moment, des pas se firent entendre dans le corridor, et maître François Phaidon de Barbecieu, majordome de M. le duc, parut sur le seuil dans le costume de sa charge. Dans la demi-obscurité qui régnait il ne reconnut point les deux personnes présentes, et dit avec une bonhomie un peu railleuse :

— Monsieur de Guezevern, j'ai voulu venir moi-même vous chercher de la part de M. le duc, afin d'être le premier à voir cette huitième merveille du monde: un intendant honnête homme.

Eliane avait eu le temps de prononcer tout bas :

Pas un mot !

Saint-Venant resta muet, pris par un sentiment nouveau : une vive et ardente curiosité.

Pour la première fois, l'idée lui venait que la veuve de maître Pol n'acceptait point son malheur tout entier, et que, du fond de sa détresse, elle allait se relever pour quelque étrange partie.

— M. de Guezevern, répondit Eliane, est ce soir, comme toujours, aux ordres de M. le duc.

Saint Venant ne put s'empêcher de tressaillir, tant ces paroles mensongères étaient proférées d'une voix nette et calme.

Il pensa, une fois encore, la poitrine serrée par toute son épouvante retenue :

—Si elle s'était jouée de moi ! si maître Pol vivait !

—M. l'intendant de Guezevern n'est-il point ici, madame ? demanda le majordome qui reconnut Eliane et la salua.

—Je suis chargée, répliqua la jeune femme évasivement, de rendre les sommes épargnées par mon mari entre les mains de M. le duc, je vais m'acquitter de ce devoir.

—Sur ma foi, s'écria gaiement Barbedieu en prenant congé, c'est à peine si l'on peut dire que M. le duc tienne plus à l'épargne qu'à l'intendant, tant il est coiffé de notre ami Guezevern !

Quand le majordome fut parti, Renaud dit:

—Madame la comtesse a oublié dans son trouble qu'il manque cent cinq mille livres.

— Je n'ai rien oublié, repartit Eliane, et rien ne manquera. Allez me quérir, s'il vous plaît, les deux serviteurs qui m'ont fait escorte dans mon voyage.

Saint-Venant obéit aussitôt.

Comme il allait passer le seuil, Eliane ajouta :

— Je combats pour le fils que Dieu m'a donné et pour l'enfant que Dieu me donnera. Pour la seconde fois, je vais être mère. Puisque vous avez pénétré mon secret, vous savez que l'héritage de M. de Pardaillan ne leur appartient pas seulement du chef de leur père, mais de mon chef à moi. Elle manque et l'étrangère de celui que je nommais mon oncle. Si vous êtes avec moi, vous serez un riche gentilhomme, monsieur de Saint-Venant ; si vous êtes contre moi....

— A quoi bon les menaces ! l'interrompit Renaud. Je suis avec vous, je suis à vous !

Il parlait vrai en ce moment. La fortune le servait bien au-delà de ses espérances. Cette femme, qui adorait son mari et qui le soupçonnait, lui Saint Venant, d'avoir causé la mort de son mari, cette femme qu'il venait d'outrager, tacitement, mais cruellement, en arrivait du premier coup à se servir de lui et à le prendre pour complice.

La femme qu'il aimait quand elle était pauvre, et qui avait maintenant des millions !

Il ne saurait dire cependant pourquoi un vent glacé soufflait sur son enthousiasme, tandis qu'il allait, le long des corridors de l'hôtel de Mercœur pour exécuter les ordres de madame Eliane.

Dans les interminables galeries où régnait l'obscurité, il revoyait la morne et grave physionomie de la jeune femme qui naguères avait si bien souri, et il avait vaguement frayeur.

De loin, cette tranquillité lui semblait terrible.

Eliane, restée seule, se laissa tomber sur ses deux genoux et couvrit son visage de ses mains. De grosses larmes roulèrent lentement sur ses joues ; d'amers sanglots déchirèrent sa poitrine ; la digue qu'elle avait si longtemps opposée à son désespoir était rompue et son désespoir débordait.

(A continuer.)

Seule ligne directe pour la France.

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest. Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

EUROPE .... Duchesne .... 28 juillet.
VILLE DE PARIS .... Surmont .... 11 août.
EUROPE .... Lemarié .... 25 août.
NAPOLEON III .... Bocande .... 8 sept.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Steamers extra, alternant avec les paquebots-poste, qui partiront pour le Hâvre direct :

VERA-CRUZ .... capitaine Bellard .... samedi 4 août
TAMPICO .... capitaine Gilbert-Pierre .... samedi 18 août
FLORIDE .... capitaine .... samedi 15 sept.

PRIX DU PASSAGE, EN OR : Première cabine, y compris le vin .... $100; Entrepont, avec une table excellente .... $40.

Soins médicaux, gratuits. Pour plus de détails, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway. A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir lot leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat No 53, Carondelet.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, JEUDI, 26 juillet, à 6 heures du matin.

Passage pour Galveston $21
" " Pour Indianola 36

Le frêt pour Galveston, Indianola et Lavaca, aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucun autre steamer partant en même temps.

Le steamer WM. G. HEWES, à basse pression et à aubes, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour frêt ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. L'huile de charbon n'est reçue à bord que quand elle est dans des contenants en ferblanc.

UN STEAMER de cette ligne partira tous les trois jours pour les susdits ports.

N. B.—Le frêt pour Indianola et Lavaca sera livré par des bateaux d'allège, aux frais et risques des consignataires. 22 juillet

POUR MOBILE,

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Steamer tous les jours—

LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, LUNDI, 23 juillet, à l'arrivée du convoi de MIDI du chemin de fer Pontchartrain.

Le beau steamer neuf LOUISE, en fer, à aubes et à basse pression, Jos. Hopkins, commandant, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le frêt est pris à une grande réduction et les traites sont signées pour tous les susdits ports, au bureau de l'agent.

N. B. — Le frêt pour Mobile sera reçu jusqu'à 10 heures et demie du matin—après cette heure le frêt sera envoyé par le steamer du lendemain.

Le frêt pour la côte sera reçu jusqu'à midi.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de basses eaux ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent, au coin des rues Camp et Commune.

Pour la BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

Départ, tous les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Tous les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures le magnifique steamer à basse pression, CREOLE, Commandant Charles Walker, Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Le MARDI et le SAMEDI, le Créole ira jusqu'à Pascagoula.

Pour frêt ou passage, s'adresser à LEACH & PERKINS, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

Paquebot régulier pour Minden et le lac Bistineau.—Partira JEUDI le courant, à 5 heures P. M., le steamer ANNIE WAGLEY, J. J. Compere, capitaine, J. C. Jefferson, commis. Pour Minden, le lac Bistineau, Loggy et Grand Bayou, Coushatta, Campté, Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery, Durand, Baxton, Collis, Alexandrie, les atterrages Normand et Barbin et tous les points intermédiaires sur la Rivière Rouge.

Le steamer Annie Wagley ayant du fond et sera prêt à recevoir du frêt JEUDI prochain, 26 courant. Il recevra du frêt pour les rivières Cane et Little, et par les comme il est dit plus haut.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TITUS & GWARTNEY, J. B. Tebouchoux, COMAUX & SMITH, No 69, rue du Canal.

Pour les Forts, la Quarantaine, Burd's Settlement, Pointe à la Hache, Hewe's Stand et toutes les stations et les plantations sur la route.—Le rapide et splendide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Gaunt, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et y revenant tous les lundis et jeudis, pendant le jour. Les expéditeurs et les planteurs peuvent compter que le BROWN continuera ses voyages, ce bateau ayant été acheté expressément pour ce service, et complètement remis à neuf à cet effet.

Pour le frêt ou le passage, s'adresser à bord ou à JOHN F. HYDE & CO., No 113 rue de la Commune, COMAUX & SMITH, 69 Canal.

N. B.—Le bateau commencera le service dimanche 1er juillet. 27 juin—1m

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures, P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Flisher's Point, Skipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 20 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il partira le MARDI de chaque semaine.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Plaquemine, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le paquebot bi-hebdomadaire rapide, entre la Nlle-Orléans et Opelousas, IRENE, capitaine O. Hinckley, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, 33, Old Levee.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. B. PAGAUD, agent d'annonces. 31 juin—1m

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier ; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immanquable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la gravelle, la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès ou des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold

—ET—

L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quel que ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont des aujourd'hui recours.

Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui découlent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille

De HELMBOLD,

qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il excède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà vu.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon de sirop de salsepareille ou à la décoction.

Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU à vendre par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de HELMBOLD, 594, Broadway, New York

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ÉTAT DU KENTUCKY. Classe F.—Pour être tirée à COVINGTON, KY. MARDI, 31 JUILLET 1866.

Seulement 30,000 numéros.....605 lots.

PLAN.

1 lot de	$100,000 est	$100,000
1 lot de	50,000 est	50,000
1 lot de	25,000 est	25,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
1 lot de	2,450 est	2,450
20 lots de	1,000 sont	20,000
50 lots de	500 sont	25,000
125 lots de	400 sont	50,000
100 lots de	320 sont	32,000

—Approximations—

9 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $100,000 sont $9,000

9 lots d'approximation, de $600 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont 5,400

9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $25,000 sont 4,500

9 lots d'approximation, de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont 2,700

9 lots d'approximation, de $250 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont 2,250

9 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $2,450 sont 1,800

270 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine des numéros gagnant les lots de $1000 sont 27,000

605 lots s'élevant à $352,000

Billet entier $24; demi-billet $12; quart de billet $6; huitième $3; Seizième 1 50

Les billets sont vendus au comptant ou est payé par CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 136 .... RUE DU CANAL 136

continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Conversation en français, en espagnol et en anglais. 10 juillet—1m

TRANSFERT DE CABINET. Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, a transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez. 26 juin—6m

Dentiers complets, pour $50, dents garanties, opération sans douleur.

No 2 .... Le Dr. SPYER, dentiste .... No 2

—Coin Camp et Canal—

Les dents que pose le Dr. SPYER sont à meilleur marché, plus durables et garanties mieux que les autres. Les opérations n'étant point nécessaires la personne la plus nerveuse n'a rien à craindre. Le Dr. Spyer donne des consultations en français, en espagnol, en allemand et en portugais. Souvenez-vous du No 2, au coin des rues Camp et Canal, No 2—Entrée rue du Camp. 11mars—6m

RESTAURANT St LOUIS, Tenu par Henri Barbe. Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

M. Henri Barbe ayant agrandi son établissement en y prenant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux et leurs familles. 14 novembre—6m

RESTAURANT FRANÇAIS,

79.....RUE DE CHARTRES.....79

Tenu par Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Arts. CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

BLADON SPRINGS, Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent au public que l'hôtel a été mis à neuf et peut maintenant recevoir les voyageurs. La réputation de ces eaux pour la guérison des maladies chroniques, date de vingt ans ; elle est trop grande dans le Sud pour qu'il soit besoin d'en parler ici. Des bateaux partent de Mobile tous les MARDIS et tous les SAMEDIS pour les Springs. 26 mai—3m. JAMES CONNOR & CO.

P. J. PAVY. ALFRED PAVY.

P. J. PAVY & Cie.

FACTEURS DE COTON ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES. No 8 rue ROYALE. 4 fév—6m

GEO. H. DUNBAR,

LIQUORISTE, FABRICANT DE LIQUEURS, 8 .... RUE ST-LOUIS .... 8, Nlle-Orléans.

ANISETTE .... CURAÇAO .... MARASQUIN —Et— Liqueurs françaises de tous genres.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris. 145 .... rue Commune .... 145. Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les conditions de remboursement des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.

Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à dix heures du soir.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme DERON, 75 .... RUE DAUPHINE 75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux...

Mme LA BLANCHE.

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde peut être consultée à sa résidence, Rue Bienville, No 193.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolations pour bien des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

graduée dans les différentes branches de l'anatomie obstétrique, et a fait une étude des maladies auxquelles sont sujettes les femmes et les enfants; ses connaissances, ainsi à son don de clairvoyance, doivent inspirer la plus grande confiance aux malades. Souvenez-vous que Mme La Blanche est, en ce moment, la seule clairvoyante, la seule femme qui pratique la médecine.

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 193 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessus de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

N. FIDEL,

133.... RUE DE CHARTRES.... 133 ENTRE LES RUES ST-LOUIS et TOULOUSE.

Aux consommateurs de tabac

M. N. FIDEL a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera le SAMEDI, 30 JUIN, rue de Chartres, 133, au-dessous de l'Hôtel d'Orléans, entre les rues St-Louis et Toulouse, l'ouverture d'un grand MAGASIN DE TABAC.

Engagé depuis de longues années dans cette ligne d'affaires, il ne connaît les moindres détails et on peut être assuré qu'il réunira dans son établissement tout ce que peuvent désirer les amateurs de tabac. On y trouvera les meilleures marques de cigares, cigarettes de la Havane; tout ce qu'il y a de plus fin comme Pâque; toutes sortes de tabac à fumer et à priser, et l'assortiment le plus élégant, [illegible]:

Pipes écume de mer, Pipes Gambier, Pipes en racine de bruyère, Blagues. Porte-cigares, Porte-cigarettes, Agates, Pierres à feu, Mèches, enfin tout ce qui concerne cette partie.

M. N. FIDEL, qui a acquis une grande expérience en cette matière, s'occupera spécialement de la préparation des tabacs à fumer et à priser, et les correspondances qu'il a établies lui permettent de livrer ses articles aux plus bas prix du marché. Il veillera avec la plus grande attention à ce que toutes les commandes soient soigneusement emballées et promptement expédiées, et il sollicite respectueusement une part du patronage public. 30 juin

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe, IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend enfin qu'un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Reconnaissant du patronage qu'on m'a déjà accordé, je tâcherai de la justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt, ...

HOTEL DE GARÇONS—BAIN St-LOUIS Tenu par J. H. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiana Wharf et possède tous les commodités désirables, à un prix modéré. J. H. KREBS.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans, Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St-Charles. Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivières et de transport à terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président; WM. P. KELLOGG, Vice-Président; E. P. JANVIER, Secrétaire. juillet—3m

Nouvelle Agence d'Assurance.

L. C. NORVELL & CO.

L.C. NORVELL, Capital représentant RICHARD POWER à Memphis. $3,000,000 à la Nlle Orléans

Au coin des rues Gravier et Carondelet, Comprenant les excellentes Compagnies suivantes

Mercantile Mutual Insurance Co.

No 35, Wall street, New York.

ACTIF, 1er Mai 1866 .... $1,500,000.

Organisée en Avril 1844.

Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de Dix-huit millions de piastres.

Depuis neuf ans, les dividendes au comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élèvent en moyenne à Cent vingt-un et demi pour cent.

Au lieu d'émettre un scrip dividende basé sur le principe que tous les risques sont également profitables, cette Compagnie fera, sur les taux courants, lorsque les primes auront été payées, tel escompte qu'approuvera l'expérience des assureurs, et le bénéfice net restant à la fin de l'année sera partagé entre les actionnaires.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques de mer, de navigation intérieure, de transport par terre, toute espèce de marchandise et le frêt, aux conditions les plus avantageuses.

Elle émet des polices d'après lesquelles les pertes sont payables en or ou monnaie courante, au bureau de la Nlle-Orléans, ou au Bureau de Rathbone Bros & Co., à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président. CHAS. NEWCOMB, vice-Président. C. F. DESPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,

108 & 110 Broadway, New-York, 28 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année dernière et sur sa position actuelle. Avec un actif de plus D'UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES, et ayant une expérience de douze ans dans la direction des affaires d'une Compagnie d'Assurance Générale, la compagnie offre avec confiance sa protection contre les risques de l'océan, de la navigation intérieure et de l'incendie.

Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de Six pour cent sur les certificats non encore payés de profits, aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayant-cause, lundi, 5 mars prochain. Ils ont en outre résolu de payer un dividende de Cinq pour cent sur le capital de la compagnie, lequel dividende sera payé sur demande, et un dividende de Vingt-cinq pour cent en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865. Il sera émis des certificats, pour le dit scrip, à partir du 3 avril prochain.

Officiers.

James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr., 2d vice-président. H. H. PORTER, secrétaire. ELLIOTT ROFFINS, agent général. Wm R. WADSWORTH, secrétaire assistant.

Washington Insurance Co.,

172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE. New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL..........$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

Bons des E. U. et d'Etats (valeur du marché)	$428,758 90
Bons et hypothèques	149,265 90
Prêts sur demandes	101,600 72
Argent en caisse et entre les mains des agents	40,563 91
Primes non payées	26,791 91
Divers	47,560 91
	$715,043 29
Pertes non réglées	34,223
Capital et surplus	$680,820 18

UN DIVIDENDE DE (6) SIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent aux actionnaires.

AUSSI, UN DIVIDENDE D'INTERET DE (6) SIX POUR CENT, sur le scrip émis, payable le 15 mars, en argent.

AUSSI UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT, sur les primes gagnées de points ces ayant droit aux profits durant l'année expirée le 31 janvier 1866. Le scrip sera délivré à partir du 15 mars prochain.

GEO C. SATTERLEE, Président. HENRY WESTON, Vice Président. WM. K. LOTHROP, Secrétaire. WM. A. SCOTT, Assistant-Secrétaire.

Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les dangers de l'incendie, de la navigation des fleuves et de l'Océan, entre la Nouvelle-Orléans et tout port ou lieu quelconque des Etats-Unis, et vice-versa; aussi, à la Nouvelle-Orléans et de cette ville à tout port quelconque de l'Amérique du Sud ou de l'Europe ; et, en, aux conditions les plus avantageuses. Nous paierons toutes les pertes à la Nouvelle-Orléans.

Grâce à notre longue et forte correspondance avec la Nouvelle-Orléans, et aux relations nombreuses que nous possédons, nous espérons, en consacrant tout notre temps et toute notre attention à nos affaires, mériter et partager le patronage libéral du public.

Nous prions très respectueusement toutes les personnes qui ont à assurer, à s'adresser à nous, certaines qu'elles trouveront leur avantage à accorder leur appui à cette agence.

Nous sommes, avec respect, &c. L. C. NORVELL & CO. 4 juillet—3m

Mme ALLUARD,

Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les maladies qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dysenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 240, entre Ursulines et St Philippe.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD. No. 26, Est-Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DEJEUNERS de table d'hôte, de 11 à 12½. Dîners .... de 4 à 6½. Chambres meublées de familles et de garçons. Salons Billards, etc.—Prix modérés. On parle Français Anglais et Espagnol.

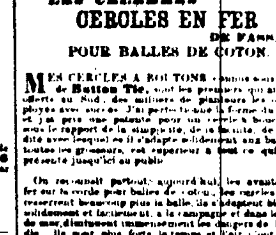

LES CELEBRES CERCLES EN FER DE FASSMAN, POUR BALLES DE COTON.

MES CERCLES A BOUTONS connus sous le nom de Button Tie, sont les premiers qui aient été offerts au Sud, des milliers de planteurs les ont employés avec succès. J'ai perfectionné la forme du bouton et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle qui, sous le rapport de la simplicité, de la facilité, de la rapidité avec laquelle on il s'adapte solidement aux balles de toutes les grosseurs, est supérieur à tout ce qui a été présenté jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton; les cercles en fer resserrent beaucoup plus la balle, ils s'adaptent bien plus solidement et facilement, à la campagne et dans les ports de mer, diminuent immensément les dangers de l'incendie. Ils sont plus forts le temps et l'air n'ont pas sur eux le même effet que sur la corde. La guerre a fait ressortir, d'une manière remarquable, ce dernier avantage. Des milliers de balles de coton ont été perdues parce que les cordes se sont pourries et cassées, et ces balles auraient pu être conservées si l'on avait eu des cercles en fer. Ceux-ci, d'ailleurs se vendent à cinquante pour cent de moins que la corde, par suite de la réorganisation du travail dans les Etats où le chanvre se cultive. La quantité de ce produit a tellement diminué que les prix en sont extraordinairement élevés, on pourrait même dire qu'aucun prix ne saurait en assurer une quantité suffisante pour une récolte ordinaire.

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds, 10 pieds et demi et onze pieds. On emploie le plus souvent ceux de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et onze pieds. Les boucles sont attachées aux cordes, les boucles se mettent dans de petites boîtes. Le poids en est d'environ dix livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu des arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nlle-Orléans, 7 juillet 1859. A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre presse 1000 balles de coton, environ 1000 desquelles avaient vos cercles en fer. Je peux certifier que ces 1000 balles étaient en meilleur état que le coton qui sort généralement des presses; qu'il fut plus facile de l'arrimer et que le navire put transporter plus de coton qu'à aucun autre voyage.

Le coton, lorsqu'on le retira du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on avait employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage. J'attendu que l'humidité qui s'élève du fût n'aucun effet sur eux et tout homme pratique sait que l'humidité pourrit la corde. Je peux, en toute confiance, recommander vos cercles en fer, car j'avais pris comme réel le lot dont j'ai parlé et j'ai bien examiné pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc. JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING. Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman ET Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage, Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans. 17 juin—6m

HOTEL FIJUX,

10 & 12 Waverly Place—New-York, A un bloc de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, tant sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. 21 juin—3m

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, & Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. COUTURIE FRERES. 27 rue Ville-Levée. 5 janv—6m

JACOB OTT, Entrepreneur.

REPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence. Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 38, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13nov—6m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement où ils sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Teche et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le frêt est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Teche jusqu'à la Nlle Ibérie.

G. W. BAYLEY, ingénieur en chef et Surintendant général. 16 juin

E. RICHARD

Fabricant de Billards, 160 .... RUE STE-ANNE .... 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoises et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1710, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans. 22 avril—6m

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION, Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde ou de la Chine.

AVIS. BANQUE DE LA LOUISIANE. Nouvelle-Orléans, 21 juin 1866.

UN arrangement ayant été conclu avec la Banque d'Amérique pour une partie du local de la Banque de la Louisiane, les personnes qui ont des boîtes de banque ou des dépôts spéciaux dans les caveaux de cette dernière institution, sont priées de les en retirer immédiatement, sinon il faudra les transporter dans les caveaux de la succursale de l'Hôtel de la Monnaie des Etats-Unis, aux risques des propriétaires. JNO. P. IRVINE, Caissier. 21 juin—6t

O. B. GRAHAM & CO,

130....RUE GRAVIER....130. Entre les rues Camp et St Charles

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à carton, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bley, ginga ml, toile dito Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs de toile, linons long, linons blancs, linons imprimés, de soie en pièces, draps damas, nappes et serviettes, diapers Huckabuck, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollande Barlaps, bobbets, mousselines suisses, tape checks, ainsi que l'alcea et coton, ginghams, gingas, tartans, Winseys, calicots, indiennes rouges, mouchoirs, Madras, etc.

EN VENTE

No. 106 rue du Camp, au premier: LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres ; est portatif, et en outre économique tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine. Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier. 17 juin—6m

MONROE & REDDINGTON

JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON. FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES. Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à sucre de Winter & Co.; agents de la Fonderie Trédegar [Tredegar Iron Work] de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, le Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, des Chevilles pressées, des Pioches et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de notre ville.

SEUL AGENT,

DANS LES ETATS DU SUD, Pour la vente des Vins de MM. Cruse et Fils Frères, DE BORDEAUX.

B. E. CASTENDYK, RUE DU CAMP, NO. 91.

LEON QUEYROUSE, MARCHAND DE GROCERIES EN GROS Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc. 17 .... Rue St-Louis .... 17. Nouvelle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

H. W. Kalke vs. le steamship "Southern Star," le capitaine et les propriétaires.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,144—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI 23 août 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Le steamship SOUTHERN STAR, ensemble sa machine, ses meubles, &c. tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, vis-à-vis de cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 juillet—31—août 8,16,23

VENTES DE CONSTABLE.

D. E. Mandell contre Mme T. A. Bartlett et son mari.

COUR DU DEUXIEME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 8442—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable G. H. Braughn, Deuxième Juge de Paix, dans le susdit procès, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, lundi, 23 juillet 1866, à midi, la propriété ci-après désignée, savoir—

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Liberté, Tulane et Etats. Le dit terrain a trente pieds de face sur la rue Franklin, sur cent trente-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. —Saisie dans le susdit procès.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis. JOHN C. KUZAC, Constable de Deuxième Juge de Paix. 25 juin—9—juillet—12 23

Frederic & Warter vs M. McGee.—No 4,640

COUR du Premier Juge de Paix de la Paroisse St Charles.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Juge de Paix dans la susdite paroisse de St-Charles, je vendrai à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, mercredi 25 juillet 1866, à midi au No 412 de la rue St Joseph, entre les rues Tchoupitoulas et Fauchet, dans cette ville, la propriété ci-après décrite:

Le fonds d'une distillerie, comprenant un long hangar, barriques, alambics, serpentins &c, saisis dans le susdit procès.

Conditions—Cette criée étant la seconde, les enchères pour la propriété n'ayant pas été suffisantes à la première vente, la propriété ci-dessus décrite sera vendue à douze mois de crédit, avec garantie suffisante. Les frais devront être payés par l'acquéreur. JOHN M. ASKEW, Constable du Premier Juge de Paix. 14 juillet—20, 25

Franciski Ange vs le capitaine Roger et les propriétaires du brick Derby.

TROISIEME Cour de Justice No 15. Conformément à un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul W. Collins juge de la susdite Justice de Paix, je procéderai le vendredi, 17 août 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, à la vente du BRICK DERBY, qui se trouve à Alger dans le fleuve Mississippi en face du débarcadère du chemin de fer des Opelousas.

Conditions: [illegible] ARTHUR LANGE. 18 juillet—1er 17

J. H. KELLAR vs F. MONTZ. No 4511

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Premier Juge de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique le mardi 31 courant, à midi, au No 76 rue Fulton, dans cette ville, les articles suivants, saisis dans l'affaire ci-dessus:

1 grand rouet de tourneur, en fer. 1 petit do do do. Conditions—comptant. JOHN M. ASKEW, Constable. 20 juil—25 et 31

Joseph Caron, transferee vs la goelette Sophia le capitaine et les propriétaires.

TROISIEME JUSTICE DE PAIX No 271. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul W. Collins Troisième Justice de Paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à l'enchère publique samedi, 28 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville:

La goélette SOPHIA, ses agrès, apparaux, meubles etc, telle qu'elle se trouve au bout de la rue Bienville, dans le Bayou St-Jean, entre les rues Dumaine et St Anne dans le Deuxième District de cette ville. ARTHUR LANGE. 17 juillet—28 juil 11 août

AVIS JUDICIAIRES.

Presses à coton! Presses à coton! A LOUER A BAIL.

Jusqu'au 2me lundi de janvier 1868.

Bureau du Sherif, Paroisse d'Orléans, Nouvelle Orléans, le 23 de juillet 1866.

DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au 31 juillet courant à midi pour la location à bail, jusqu'au deuxième lundi de janvier 1868, des Presses à coton ci-après décrites, ensemble avec leurs machines, installations dépendances et appartenances, savoir:

Tout l'îlet qui se trouve compris entre les rues Tchoupitoulas, Richard, du Marché et des Religieuses dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu sous le nom de Mississippi Cotton Press.

[illegible]

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 23 juillet

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] Jugement signé le 2 juillet 1866. Signé PAUL E. THEARD, Juge. C. G. REBENTISCH. 6 juil—lun 20 Député Greffier

A. B. CHARPANTIER et A. TERTROU vs leurs Créanciers de LOBIT & CHARPANTIER. N. 20,821.

ETAT DE LA LOUISIANE. TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier. 23 juillet—14 23

Succession de CHARLES WAGNER. N. 27,117

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Etienne Mossy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Charles Wagner, décédé [illegible] Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de HENRICH PHILIP MAY. N. 27,119

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Vve H. P. May a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Henrich Philip May, décédé intestat [illegible] Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession d'EDOUARD ALBERT—N. 27,118

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Veuve E. Albert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Edouard Albert, décédé intestat [illegible] Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Mary E. Feitus vs Henry J. Feitus. [illegible] Signé le 29 juin 1866. Signé PAUL E. THEARD, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 29me jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante six et la 91me année de l'indépendance des Etats Unis. C. G. REBENTISCH, Député Greffier. 2 juin—3

JOSEPH KAISER vs ses CREANCIERS—N. 21,590

ETAT DE LA LOUISIANE. TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable d'avoir à se réunir au Bureau de J. F. Coffee, notaire en cette ville lundi, le 30me jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic. Toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues et J. D. Mayes, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député-Greffier. 30 juin—7,16,21,30

SUCCESSION de PATRICK WOODS—N. 27,133

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Patrick Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Patrick Woods, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 22 juillet—27,30

Succession de CELESTIN POPULUS—No

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. Attendu que Mathilde P. [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Célestin Populus, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 22 juillet—27,30

Succession de GILBERT S HAWKINS—No 21,270

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués selon ledit compte. Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier. 22 juillet—27,30

Veuve J. B. Bellocq, A. P. Noblom et Pierre Roy vs. leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co. No 21,543.

ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. La cession des biens des insolvables a été acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de Bellocq, Noblom & Co., et il est ordonné qu'une assemblée de leurs dits créanciers aura lieu au bureau de Adolphe Boudousquié, notaire public, en cette ville, lundi, le 30me jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires des dits insolvables. Toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues, et E. W. Huntington, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents. Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député Greffier. 28 juin—4 14 24 30

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1866

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéresse, les personnes dont les noms suivent —ou en cas de décès ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat:

A	K
Aarnaud, Désiré	Kinder, Louis originaire d'Ottrot Bas-Rhin
Allouchery, Marie Flore Mademoiselle	L
B	Lataxe, Claude, originaire de Madone Vosges
Bertin, Anna Mme	Laudraud, Célestin
Bousses Jean	Latourette Alexis V
Barthélemy, Alexandre Louis	Laurent, Mme Vve
Barthe, Bernard, originaire de Pouyastruc Hautes-Pyrénées	Laulust, Mme Vve
	Longuetaux, Honoré bottier
Bonjour, Mme née Marie Gueste	Laborde, Joseph briquetier
	Labrunie, Laurence
Bruguot, les époux	Lamulle, Auguste
C	Laroque, Louis
Couan, Joachim jardinier	M
Claude, Etienne	Maniere, Jean Baptiste
Claseau, Marcelin	Marie, Mme modiste
Carriere, Alphonse	Meunier, Jules
Cartel, Léopold	Marchal, Joseph
Casaubon, Gabriel	Michon, Mme née Fanny Guguenet, ouvrière
D	P
De May, Mme Vve née Hortense Adrienne Guebert	Picard de Profess
	Paret, Antoine
Duplau, Pierre	Pels, Sylvain
Duval, Jules	R
Dinnet, Marie Rosalie	Robin, le Juge
Dutour, Dominique	Roth, Alexandre
F	Rethoré Lagardière
Frey, Pierre	Renault, François
Firme, Abbé	S
G	Schmoutz, Louis tailleur d'habits
Guérin, Jacques	T
Guérin, Emile	Thierry, Henri Auguste
Gilbert de Georges	V
Grandory, Scholastique Me	Verron et sa femme, née Virginie Amelina
H	Valencony, Louis
Heckel, George	W
Harang, Delphin	Weshaguez, Mathilde Me
J	
Janvry, J. P. O.	
Imbert, Jean Charles	

Marthe Zoé Fortier, épouse de Gabriel LeBreton Deschapelles vs son époux.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 21,550. En vertu d'un [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 21 juin—30—7 14 23

BOWER GARNER & HARRISON vs MERRIMAN & KENNEDY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,944. [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 21 juin—21 30—juillet 7 14 23

ALFRED HENNEN vs JOHN GALPIN.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,154. [illegible] LE FONDS DU RESTAURANT DE GALPIN [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Sam DeBow & al. vs M. W. Wetmore & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible] Le bateau à vapeur LITTLE QUEEN [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 30 juin—9,16 23 31 juil

Dr. W. N. MERCER vs SHEPHERD BROWN & WM. K. CRANE.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. T. CAMUS vs F. J. LAMY.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 6 juillet—14 23 31 juillet 7 août

CHARLES C. E. BAQUIE vs HENRY V. BAXTER.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 6 juil—14 23 31—7 août

WALLACE & CO. vs LE BATEAU A VAPEUR ROSALIE HUDSON & AL.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,491. [illegible] Le bateau à vapeur ROSALIE HUDSON [illegible] Conditions - comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 30 juin—juillet 9,16,23,31

MARIE E. DAIGLE, épouse de Henry Von Phul, Jr. vs son époux.

COUR DE CINQUIEME District Judiciaire. Paroisse d'Iberville—No 861. [illegible] Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 16 juillet—13,23,30 28

Daniel Fairex vs. Richard B. Locke.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No 21,477. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 13 juillet—16 19 21 23

TOURNE ET NEUBERGER.

Succession de Mme A. L. Rigaud. PAR TOURNÉ & NEUBERGER, Eugène Tourné, encanteur, 57 rue Carondelet.

SAMEDI [illegible] Le lougre EDWARD. [illegible] 14 juillet

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Succession de Walter de Lacy, décédé. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans Dossier No 19,558. Sept terrains dans le Troisième District, à Lenoir.

PAR VON ZINKEN & SULLY. LEON VON ZINKEN, encanteur. Bureau, rue Gravier, No 186.

IL sera vendu, MERCREDI, 25 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale [illegible] SEPT TERRAINS [illegible] L'acte de vente par devant A. Bero Jr., aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis. 27 juin—juillet 13, 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches. Marchandises sèches. PAR E. ROGER & CO. O. DIJAN, encanteur.

MARDI [illegible] heures du matin, au magasin No 45 et 47 rue de la Vieille Levée [illegible] 22 juillet

PAR MONTGOMERY & BRO.

Meubles.....Meubles.....Meubles. PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 77 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles. —TELS QUE— [illegible] —EGALEMENT— [illegible] 22 juillet

Grande vente Péremptoire

A l'Encan de Chevaux élégants, appareils et de monture, beaux Mulets de tir, Buggies, Harnais, Charrettes, &c.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 24 juillet, à 11 heures du matin, à leur salle, [illegible] rue Gravier—

Elégants chevaux appareillés, [illegible] Beaux mulets de tir [illegible] Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 juillet

PAR A. FEIBER & CO.

Marchandises sèches utiles et de fantaisie, Habillements, Articles de ménage, Bottes, Souliers, Chapeaux et Coutellerie. PAR A. FEIBER & Co. H. MARKS, encanteur.

[illegible] 22 juil

PAR J. B. CROZAT.

Succession de Reine Chaille, femme de Jacob Muller.—No 37,103. J. B. CROZAT, Encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente pour clore une société. PAR S. GUINAULT, encanteur. Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

GROCERIES. [illegible] 23 juil

PAR VINCENT & CO.

Grande vente de groceries. Par VINCENT & Co. Wm. P. VINCENT, encanteur.

[illegible]

PAR JULIAN NEVILLE.

Succession de Caroline C. Gubernator. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 20,321. PAR JULIAN NEVILLE, H. M. VAN SOLINGEN, encanteur. Bureau, Commercial Place No 1.

[illegible]

VENTE DE CLOTURE de fournitures de quartier-maître. PAR JULIAN NEVILLE, H. M. VAN SOLINGEN, encanteur.

IL sera vendu [illegible] mercredi, 25 et 26 juillet 1866 [illegible] Une grande quantité de fournitures de quartier-maître [illegible] E. J. STRANG, Bvt. Lt. Col et A. Q. M. 18 juillet

PAR FORSTALL & SPEAR.

Quatre terrains de valeur pour bâtir, face aux rues Orléans, St Pierre—Deuxième District.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau, 16, Passage de la Bourse.

JEUDI [illegible]

Vente positive et sans réserve, par catalogues de Médicaments patentés, savon, Parfumerie, etc.—pour cause de départ.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau No 16 Passage de la Bourse.

MERCREDI [illegible] Cette vente est positive et sans aucune limite. 20 juil

PAR WALTON & DESLONDE.

Une grande maison à deux étages, à l'encoignure des rues Philip et Rousseau, convenablement située pour une grocerie ou un café, et une maison basse, sur la rue Philip, près de la rue Chippewa.

Succession de B. C. & M. J. Elliott, décédés. DEUXIEME COUR JUDICIAIRE de la paroisse Jefferson, No 155.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE, J. B. WALTON, Encanteur. Bureau No 47, rue Carondelet, coin Union.

SAMEDI, DIX-HUIT AOUT 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Linge de ménage, Bottes Souliers et Chapeaux. PAR HOFFMAN & MARKS. S. H. ZEIN, encanteur. Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu lundi, 23 juillet 1866, à 10 heures du matin— [illegible] 22 juil

PAR JOHN C. BLOHM.

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux, Soieries noires et de couleur, Mousselines de laine, demi Ombrelles de soie et Parasols. PAR JOHN C BLOHM, encanteur.

MARDI 24 du courant, à 10 heures du matin, à sa salle d'encan No. 80 [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Vente pour cause de départ. Meubles, Meubles, Meubles. PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale No 42.

MARDI [illegible]

Succession de John P. Sauser. Deux terrains de valeur, l'un formant le coin des rues Conti et Prieur, et l'autre étant immédiatement contigu au premier terrain, faisant face à la rue Conti.

PAR G. DE FERIET, encanteur, Bureau, rue Royale No 12.

MARDI [illegible]

PAR E. D. MORPHY.

Mais. Mais. Mais. PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu lundi 23 courant, à 10 heures A. M. sur la Levée à la tête de la rue Poydras, dans le Premier District— [illegible] du steamer Mohawk. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 juil

PAR O. VALETON.

Mais. Mais. Pour le compte de qui il appartiendra. PAR O. VALETON. P. J. Bernard, encanteur.

LUNDI [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison en bois située dans la rue Polymnia, et un banc dans l'église St. Paul. THOMAS HENDERSON [illegible] N. 15,969.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. NICOLAS J. HOLY, encanteur. Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI [illegible]

Succession de B. J. Heddington. 117 Arpents de Terre près de Amite City. Le No 20,880—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. Vente pour le compte et risque du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICOLAS J. HOLY, Encanteur.

MARDI [illegible]

Succession de J. J. MICHEL.—No 21,044. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. Propriétés situées dans le Quatrième District, & Rickerville et Carrollton.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. N. J. HOLY, encanteur. Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI [illegible]

Succession de Mme MARIAH FORNO. No 25,832. Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Morceau de terre de Prix, à un mille et demi de la station Pontchatoula, sur le chemin de fer de Jackson Vente à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. N. J. HOLY, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse, No 17.

MARDI, 24 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

Succession de Margaret Ann Hardenbrook—No 13,560—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—Deux lots de terre formant l'encoignure des rues Bacchus et Philip.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. NICOLAS J. HOLY, encanteur. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

IL sera vendu, samedi [illegible]

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS.

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells, Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris en 1867, j'annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y envoyer des marchandises, des produits, &c., que je suis entièrement prêt à leur donner des renseignements, et je faciliterai l'expédition des colis au lieu de destination. S'adresser par le bureau de Poste, boîte 612, Nouvelle-Orléans. EDWARD GOTTHEIL, Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

GILLESPIE J. W. & Co.

FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires.) Rue du Canal, No 56.